

Jeu concours EAU THERMALE AVENE

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Article 1 : Société organisatrice

La société AVENT MEDIA, Société à Action Simplifiée au capital de 1 260 000 euros, enregistrée sous le numéro 492 104 500 RCS Nanterre, dont le siège social est situé au 44, Avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret (ci-après dénommée la « Société Organisatrice ») organise au nom et pour le compte de la Société PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE dont le siège social est situé « Les Cauquillous » 81500 LAVAUUR, pour sa marque EAU THERMALE AVENE® ci-après dénommée « AVENE » un jeu sans obligation d'achat (ci- après dénommé le « Jeu »).

Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

Article 2 : Durée

Le Jeu se déroulera du 1^{er} janvier 2025 00h00 au 31 décembre 2025 23h59, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Il est entendu que la Société Organisatrice pourra reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, les participants seront informés dans les meilleurs délais via l'envoi d'un e-mail.

Article 3 : Participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse ; hors DOM-TOM). Il est entendu que ces derniers ne peuvent participer qu'une seule fois.

Ne peuvent participer les personnes impliquées directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu. Sont donc exclus, les mandataires sociaux et membres du personnel (dirigeants, salariés, administrateurs et collaborateurs permanents et occasionnels salariés ou non) d'Avent Media ou Pierre Fabre.

Chaque participant reconnaît que les données qu'il communique à la société organisatrice pour les besoins de sa participation au Jeu sont exactes et valent preuve d'identité. La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, il convient de dûment compléter le formulaire de participation sur le site <https://eau-thermale-avene-reactivation.fr> entre le 1^{er} janvier 2025 00h00 au 31 décembre 2025 23h59.

Il est ainsi nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide.

Article 5 : Désignation des gagnants

4 tirages au sort seront effectués durant la période du jeu, selon les dates suivantes :

- le 1^{er} avril 2025 sur les inscrits du 1^{er} janvier au 31 mars 2025
- le 1^{er} juillet 2025 sur les inscrits du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025
- le 1^{er} octobre 2025 sur les inscrits du 1^{er} juillet 2025 au 30 septembre 2025
- le 1^{er} janvier 2026 sur les inscrits du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025

Les tirages au sort seront effectués par la Société Organisatrice pour désigner les gagnants parmi l'ensemble des participants sur les périodes citées. **Les gagnants seront prévenus par email dans un délai maximum de 15 jours post tirage au sort.**

Article 6 : Dotations

50 gagnants seront tirés au sort à chaque tirage au sort, soit un total de 150 gagnants.

Les 150 gagnants recevront chacun, par voie postale, un gel nettoyant XERACALM Nutrition de 100ml d'une valeur de 5,90€, une crème réparatrice protectrice CICALFATE+ de 40ml d'une valeur de 9,90€ et d'un serum concentré hydratant HYDRANCE Boost d'une valeur de 30€.

Article 7 : Remise des dotations

Les dotations sont nominatives et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque raison que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, à la dotation proposée, une dotation d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches, sans que cela ne puisse donner lieu à un quelconque dédommagement ou indemnité d'aucune sorte.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer les dotations si les gagnants ne se sont pas conformés au présent règlement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Article 8 : Réclamations

Il ne sera attribué qu'un (1) seul lot par gagnant, même nom, même adresse postale et/ou adresse mail.

Le lot ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière. Le lot de chaque gagnant ne pourra en aucun cas être échangé contre leur contre-valeur en numéraire ou sous quelque autre forme que ce soit. La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation des lots par les gagnants.

Article 9: Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent Jeu à tout moment, si les circonstances l'exigent.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes informatiques, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu toute personne qui en aurait troublé le bon déroulement.

Article 10 : Données à caractère personnel personnelles - Informatique et Libertés

La Société organisatrice porte à l'attention des Participants, le fait que sa base de données susceptible de comporter des données personnelles fait l'objet d'un traitement conforme au Règlement 2016/679/UE du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Les données personnelles que les Participants communiquent en ligne sont destinées à la Société organisatrice, responsable de leur traitement et de leur conservation. De plus, la Société organisatrice pourra également adresser aux Participants des informations et offres commerciales sur les produits de la Société organisatrice y compris des newsletters et des SMS, et leur permettre de participer à des événements promotionnels telles que des loteries, programmes de fidélité ou études marketing, avec leur consentement. Les données à caractère personnel ne seront pas communiquées à d'autres tiers à l'exclusion des tiers hébergeant les données ou intervenant dans leur gestion.

Dans la cadre du Jeu, les données personnelles collectées sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique en vue de l'envoi des dotations. Les données personnelles collectées sont sauvegardées pour la durée nécessaire à la gestion du Jeu. Les données à caractère personnel seront effacées au terme de cette durée sauf dispositions légales imposant une obligation de conservation plus longue.

Les données personnelles ainsi collectées ne font l'objet d'aucune cession à des tiers et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Les données à caractère personnel ne seront jamais accessibles aux tiers sauf en cas d'intervention d'une société mandatée par la Société organisatrice dans le cadre de l'organisation du Jeu. La Société organisatrice s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables à sa disposition pour préserver la confidentialité des données à caractère personnel.

Le Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement, et à la portabilité de ses données personnelles.

La Société organisatrice lui demande de noter que dans l'hypothèse de l'exercice de ses droits, elle peut lui demander une preuve d'identité, et se réserver le droit de facturer des frais comme la loi l'y autorise, par exemple si sa demande est manifestement infondée ou excessive. La Société organisatrice s'efforcera de répondre à sa demande dans les délais applicables.

Si toutefois le Participant souhaite s'opposer au traitement de ses Données à caractère personnel justifié par l'intérêt légitime de la Société organisatrice (i.e. : livraison du lot à l'adresse du Participant), il sera exclu du Jeu et ne pourra prétendre à l'attribution de son lot, et ce même dans l'hypothèse où il est désigné gagnant à l'issue du tirage au sort.

La Société organisatrice fera le nécessaire pour répondre de manière satisfaisante à ses demandes. Si, pour quelle que raison que ce soit, le Participant considère que la réponse n'est pas satisfaisante, le Participant est informé qu'il peut introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle locale en charge de la protection des données (en France, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : 3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07; pour exercer ses droits, le Participant doit envoyer sa demande par courrier, à l'adresse suivante : gopr@avent-media.fr).

Article 11 : Règlement et Loi applicable

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

La loi applicable au présent Jeu est la loi française.

Article 12 : Consultation du Règlement

Ce règlement peut être consulté sur le site du jeu (<https://eau-thermale-avene-reactivation.fr>) pendant toute la durée du Jeu.

Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès d'Avent-Media à l'adresse postale suivante :

AVENT MEDIA
255, boulevard Pereire 75017 Paris